

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24005CCAS
Séance du 15 février 2024 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 06/02/2024

Date d'Affichage
Le 06/02/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 20/02/2024

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Gérard HERNANDEZ,
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Anne-Laure GRILLOT

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Secours aux particuliers

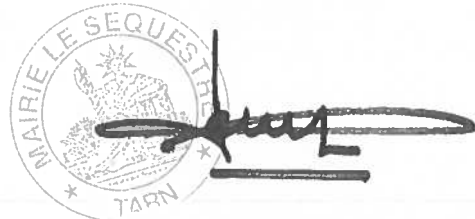
La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme
, domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de sa dette
de loyer envers TARN HABITAT qui s'élève à 538,87 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **500 €**
Cette somme sera réglée directement à TARN HABITAT sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 15 février 2024

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.